



PER
C-621

CM

l'avenir de la CUM

Chaque année, le budget de la CUM est imposé par la mécanique de la loi, parce que les administrateurs élus venant des différentes municipalités de l'île ne peuvent pas s'entendre. La mécanique d'une adoption automatique, qui devait être une planche de salut dans les situations de crise, devient l'unique moyen de sauver, chaque année, l'existence de la CUM. En d'autres termes, la concertation espérée entre les divers éléments composant la vie municipale de l'île ne s'est pas réalisée.

La Chambre a, de façon constante et cohérente, favorisé le principe de

la communauté urbaine. Mais elle avait dénoncé la rapidité et le manque de consultation qui avaient caractérisé l'adoption de la loi de la CUM. Elle est bien loin d'accepter que n'importe quelle forme de vie municipale soit imposée par la CUM ou le ministère des Affaires municipales.

Que les budgets échappent à tout contrôle démocratique, que la ville de Montréal à elle seule ou que la concertation entre quelques petites municipalités représentant une infime minorité de la population de l'île puisse mettre en échec des projets communautaires à cause de leur vision limitée à leur milieu propre, que la chose municipale échappe finalement aux citoyens de l'île pour devenir l'affaire d'un ministère provincial, ce n'est pas une évolution souhaitable. Pourtant, le dossier de la CUM ne doit pas être fermé, loin de là.

De fait, le ministre des Affaires municipales formait, il y a quelques mois, une série de neuf comités composés de personnes des secteurs publics et privés et chargés d'étudier: les structures administratives, les finances, la planification et le développement économique, la récréation et la protection de l'environnement, le transport et les communications, l'habitation et la rénovation urbaine, la sécurité publique, l'éducation, la santé et le bien-être. Ces divers comités doivent remettre leur rapport à un Comité d'étude présidé par monsieur Hanigan. Le rapport du Comité d'étude devrait être soumis au ministre des Affaires municipales à la fin du printemps 1973.

(suite à la page 6)

COMMERCE MONTREAL confié à la Poste Royale le 4 décembre: Celui-ci le reçoit le 20 décembre; celui-là, le 21. Et les autres? On n'a pas fait d'enquête.

Vous souvient-il d'un temps où la Poste Royale nous paraissait être le service public auquel on pouvait faire confiance en toutes circonstances? On a déjà fait des poèmes sur le valeureux facteur, bravant l'orage ou la poudrerie, afin d'être fidèle à sa mission. Plus de poème, plus de confiance, plus de mission. La vie sociale est prosaïque: "Faut se fier à personne".

Car c'est un acte de confiance que d'écrire, sur un COMMERCE MONTREAL, "6 décembre" comme date de réception, quand l'envoi est fait le 4 décembre. "Faut se fier à personne": à l'avenir, on écrira "Posté tel jour..." Et vous comprendrez le sous-entendu: "Vous arrivera peut-être un de ces jours".

Au moment de mettre sous presse

Au moment de mettre sous presse, trois nouveaux projets de loi tombent sur notre table, projets de loi qui intéressent au plus au point la Chambre. Nous ne pouvons pas nous prononcer définitivement sur le détail de ces projets de loi, mais nous voulons tout au moins exprimer notre accord de principe sur les points essentiels de ces nouvelles législations, qui sont conformes aux conclusions des études antérieures de la Chambre.

Le Code des loyers

La Chambre, conjointement avec une douzaine d'autres associations, s'était opposée au projet de Code de loyer, tel qu'il avait été formulé l'automne dernier (projet de loi 59). L'idée de soumettre tous les logements du Québec à un contrôle gouvernemental strict, au risque de détruire les mécanismes de l'offre et de la demande là où ces mécanismes fonctionnent normalement, nous est apparue, non pas comme le moyen d'améliorer la situation présente, mais plutôt comme le moyen le plus sûr de l'aggraver en bloquant le développement économique de l'habitation.

Les deux projets de loi qui remplacent le projet de Code des loyers (Modification de la loi pour favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires, Loi du tribunal des loyers) semblent s'inspirer de principes plus sains. La loi de l'offre et de la demande jouera dans tous les cas où propriétaires et locataires pourront s'entendre à leur satisfaction mutuelle. Par contre, le Tribunal des loyers servira d'arbitre dans tous les con-

flits, sans qu'une limite arbitraire (plus de 5% d'augmentation d'un loyer; municipalité de plus de 5,000 habitants) soit imposée à son autorité.

Ces premières remarques ne ferment pas le dossier. Les nouveaux projets de loi satisfont à quelques-unes des demandes antérieures de la Chambre. Mais nous continuons à réclamer une étude socio-économique complète de la situation du logement au Québec. Faute d'une telle étude, nous avançons à l'aveuglette, et les lois, malgré toutes les bonnes intentions qu'elles expriment, ne pourront jamais être tout à fait ajustées aux besoins réels.

Projet de loi 88: Loi sur l'expropriation

Le Comité des expropriations de la Chambre avait suffisamment sensibilisé le gouvernement Lesage aux injustices créées par les expropriations, pour que ce dernier crée le "Comité d'étude sur l'expropriation" sous la présidence de Me René C. Alary, le vice-président du Comité de la Chambre.

Le projet de loi 88 a retenu, dans l'ensemble, ce qu'il y a d'excellent dans les lois existantes, ainsi que les principales recommandations du Comité Alary: une loi unique pour les expropriations, un tribunal unique, des solutions aux problèmes suscités par l'expropriation des fonds de commerce, le droit à une indemnité pour tout locataire que le bail soit enregistré ou non, une procédure simplifiée pour le contrôle du gouvernement sur les corps publics, agents de la Couronne, etc. qui font des expropriations, etc.

Le projet de loi donne aussi plus de précisions sur l'obligation pour celui qui exproprie de faire un dépôt préliminaire. Il est inacceptable, cependant, que le législateur fasse (article 55) une exception pour la ville de Montréal en lui

(suite à la page 7)

opération \$63,500

au 22 décembre 1972

Encaissé.....	\$74,950
Engagements.....	\$17,775
Total temporaire.....	<u>\$92,725</u>

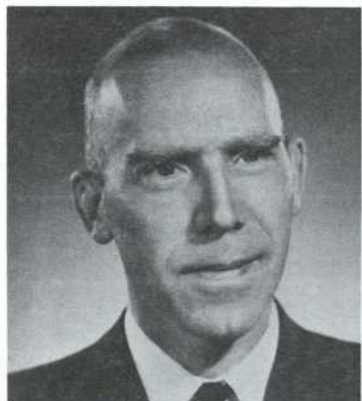
La Chambre et l'Ecole des HEC



M. Gérard Parizeau, professeur émérite, délégué de la Chambre à la Corporation des HEC de 1957 à 1972.



M. H.-Marcel Caron, délégué de la Chambre à la Corporation des HEC pour un 4^e terme et nouveau président de la Corporation.



M. Roger Charbonneau, nouveau délégué de la Chambre à la Corporation des HEC.

La Chambre de commerce de Montréal, comme chacun sait, est à l'origine de la fondation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, pionnière de toutes les écoles supérieures d'administration au Québec. C'est une oeuvre dont votre Chambre n'est pas peu fière et à laquelle elle a toujours continué de s'intéresser depuis sa fondation. Le loi constituant l'Ecole reconnaît, d'ailleurs, ce rôle privilégié de la Chambre vis-à-vis des HEC, et elle stipule que deux des membres de la Corporation de l'Ecole des HEC sont désignés par la Chambre.

Depuis que l'Ecole a obtenu, en 1957, son nouveau statut légal, la Chambre y était représentée notamment par monsieur Gérard Parizeau. Monsieur Parizeau travaillait, dès 1950, comme président du comité de la Chambre chargé d'étudier le nouveau statut légal de l'Ecole. Ensuite, à titre de membre de la Corporation de l'Ecole, il a participé activement et quotidiennement à la vie de cette institution, y apportant sa culture remarquable et travaillant à conserver à la démarche scientifique sa valeur humanisante.

Avec l'arrivée de l'Ecole sur la montagne, monsieur Parizeau a manifesté le désir de se retirer maintenant de la Corporation de l'Ecole y ayant consacré 37 années comme professeur et 15 années comme administrateur. La Chambre remercie de façon toute spéciale M. Gérard Parizeau de l'excellent travail qu'il a accompli en son nom au sein de la Corporation de l'Ecole.

D'autre part, monsieur H.-Marcel Caron est délégué de la Chambre à la Corporation de l'Ecole depuis 1963; il remplaçait alors monsieur Rolland Chagnon. Les administrateurs viennent de renouveler le mandat de monsieur Caron qui, en octobre dernier, avait été élu président de la Corporation de l'Ecole en remplacement de Me Henri-Paul Lemay, démissionnaire. Pour sa part, monsieur Lemay était membre de la Corporation depuis 1957; son assiduité et son dévouement sont des raisons majeures de la réorientation pédagogique de l'Ecole au cours des quinze dernières années et de son aménagement sur la montagne.

Enfin, pour remplacer monsieur Gérard Parizeau, le Conseil de la Chambre a désigné, le 15 novembre dernier, monsieur Roger Charbonneau, ex-président de la Chambre et ex-directeur des HEC.

Pour vous et pour votre personnel

Un programme de perfectionnement sur mesure

C'est le moment de faire votre choix, pour le premier semestre 1973, parmi les divers stages de perfectionnement qu'organise votre Chambre en vue d'aider ses membres et leurs entreprises à atteindre à un plus haut niveau d'efficacité et de compétence.

Dix stages différents et quatorze spécialistes à votre disposition. Des stages dont la qualité a été confirmée par leurs succès antérieurs et par la satisfaction générale de ceux qui les ont suivis. Chaque stage est conçu pour répondre à des besoins immédiats exprimés par les entreprises ou par les praticiens dans divers secteurs de l'administration et du commerce. Certains conviennent aux cadres de l'entreprise, mais d'autres s'adressent plus particulièrement à son personnel technique.

Vous avez reçu au début de décembre, une pochette contenant les dépliants expliquant chacun des stages. Analysez soigneusement le contenu de cette pochette. Vous serez probablement amenés à distribuer l'un ou l'autre de ces dépliants autour de vous, dans votre entreprise ou dans votre service, en indiquant à votre personnel les stages qui leur conviennent, compte tenu de leur fonction. Pour aider les entreprises qui sont amenées à s'occuper du perfectionnement de plusieurs de leurs employés en même temps, la Chambre acceptera d'inscrire six personnes pour le prix de cinq.

Si vous n'avez pas reçu la littérature sur les stages de perfectionnement de la Chambre, demandez-la à M. Pierre Boucher (866-2861).

Voici en résumé, le programme du premier semestre 1973:

Correspondance commerciale - du 29 janvier au 16 avril

animateur: Jacques Lévesque, L.Ph., L.L., professeur à l'Institut de tourisme du Québec.

- Améliorer le français écrit dans le domaine de la correspondance
- Rendre plus facile la rédaction de lettres, de rapports, de communiqués.

La Gestion des dossiers - du 1er février au 26 avril

animateur: Denis Deslongchamps, responsable de la Gestion des documents Hydro-Québec.

Le but premier de ce cours est de vous faire connaître les techniques les plus récentes d'organisation des dossiers et de vous permettre par l'étude de cas concrets d'en faire l'application immédiate dans votre milieu de travail.

Informatique, outil de gestion - du 6 février au 24 avril

animateur: Pierre Tremblay, M.B.A., maîtrise en sciences appliquées, directeur commercial de la firme SMA.

Le but premier de ce cours n'est pas de former des spécialistes en traitement de l'information, mais plutôt d'initier aux techniques du traitement de l'information et leurs implications dans le monde des affaires.

La vente au détail - du 6 février au 24 avril

animateur: Maurice Primeau, vice-président
R.R.M. Distribution Inc.

- Rendre le vendeur (ou tout autre employé du service des ventes) plus conscient de son rôle dans un commerce de détail.
- Améliorer le volume et la qualité des ventes en permettant au personnel d'approfondir ses connaissances et ses techniques de la vente au détail.

La planification de l'entreprise - du 7 février au 25 avril

animateur: Claude Papion, ing., M. Sc., chef du service de recherche opérationnelle à la Banque Royale du Canada.

- Montrer la place, le rôle et l'importance d'une saine planification au sein de l'entreprise.
- Aborder quelques méthodes éprouvées pour la solution de tels problèmes.

Les techniques de la vente - du 14 février au 4 avril

animateur: Jean-Pierre Gagné, L.ès Sc.Comm., vice-président et directeur général de l'Imprimerie Gagné Ltée et la Reliure Scolaire de Grand'Pré; directeur, l'Echo de Louiseville.

Ce stage vous permettra de comprendre le concept du marketing moderne et la psychologie des communications.

Par des expériences pratiques, vous apprendrez à communiquer et à vendre de façon scientifique.

Techniques modernes de sélection du personnel - session intensive, 30 et 31 mars

animateur: Claude Parant, professeur de psychologie industrielle
Université de Montréal.

Ce stage porte sur l'aspect théorique et les applications pratiques de l'utilisation de l'entrevue et de tests comme instruments de sélection. Plus de la moitié du stage sera consacrée à des discussions de cas illustrés par des moyens audio-visuels.

Leadership et communication - session intensive, 5-6-7 avril

animateur: Claude Parant

Ce stage s'adresse à ceux qui ont la responsabilité de diriger du personnel. Le stage lui-même est une expérience vécue qui aidera chaque participant à répondre à plusieurs des questions que lui posent, à chaque jour, ses responsabilités.

Le marketing - session intensive, 11-12-13 avril

animateur: Jean-Pierre Chartrand, conseiller en marketing et professeur de marketing.

- Le concept du marketing - Les expertises de base - Les mécanismes d'un plan annuel de marketing et les variables importantes du marketing.

Le marketing des nouveaux produits - session intensive, 26-27 avril

animateur: Jean-Pierre Chartrand

- Sensibiliser les participants à l'importance des nouveaux produits pour assurer le succès d'une entreprise
- Développer les stratégies de mise en marché des nouveaux produits
- Evaluer le cycle de vie des produits et de l'entreprise.

La Croix Rouge a besoin de vous

La Croix Rouge vient de faire appel à nous pour organiser une clinique de sang, car il y a pénurie. Nous pensons que c'est une oeuvre humanitaire qui mérite toute votre collaboration.

Conjointement avec le Montreal Board of Trade, il y aura donc une CLINIQUE DE SANG, le lundi 22 janvier, de 9 heures à 17 heures, dans les salons 26 et 27, au 3e étage de la Maison du Commerce. Venez donner votre sang et suggérez à votre personnel d'y venir aussi.

A INSCRIRE IMMEDIATEMENT A VOTRE AGENDA

(suite de la page 1)

Après étude des mandats de ces comités, le comité des affaires municipales de la Chambre et le Conseil d'administration ont décidé d'attendre la parution du rapport du comité Hanigan avant de s'engager à fond dans la recherche de solutions aux problèmes actuels de la CUM. Le comité de la Chambre continue cependant à suivre de près les activités de la CUM et surveillera de façon particulière les prochains amendements à la charte de la CUM, comme d'ailleurs ceux à la charte de la Ville de Montréal.

Enquête sur les salaires des employés de bureau

L'enquête annuelle sur "Les salaires et les conditions de travail des employés de bureau (1972)" dans la région de Montréal est maintenant disponible au service de renseignements de votre Chambre.

Prix unitaire: \$3.00 - Un chèque doit être joint à la commande.

découpez et retournez à:

La Chambre de commerce de Montréal
Service de renseignements
1080, côte du Beaver Hall, 6e étage
Montréal 128.

Veuillez me faire parvenir _____ exemplaire(s) de la brochure "Enquête annuelle sur les employés de bureau 1972", à \$3.00 l'unité.

CHEQUE INCLUS

NOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____ TELEPHONE _____

Lemay, Paquin & Gilbert
- Avocats -
800, Place Victoria, suite 1025
C.P. 225
Montréal 115. Tél.: 878-4211

de GRANDPRE, COLAS,
DESCHENES & GODIN
- Avocats -
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria, C.P. 108
Montréal 115. Tél.: 878-4311

(suite de la page 2)

permettant, dans certains cas, de ne prévoir un dépôt préliminaire que de 50% de l'évaluation municipale. C'est présenter une loi nouvelle en prévoyant dès le départ une exception dont la Chambre a effectivement demandé le rejet lors des derniers amendements à la charte de la ville de Montréal.

Projet de loi 89: Loi régissant les grèves mettant en danger la santé ou la sécurité des citoyens

La réforme fondamentale du projet de loi 89 peut se résumer ainsi: la grève est interdite dans les services publics, tant que les services essentiels n'auront pas été définis par accord des parties ou par le Tribunal du travail.

Le gouvernement pourra interrompre une grève ou un lock-out dans les services publics et charger une commission de trois personnes de vérifier si ce conflit met en danger la santé, la sécurité, le bien-être public ou l'éducation d'un groupe d'élèves.

Ces conflits seront déférés à l'Assemblée nationale, ou à un groupe de "commissaires aux différends", et la décision rendue liera les parties.

Les craintes formulées, lors de l'étude du Code du travail en 1964, se sont particulièrement concrétisées en 1972, et nous ont obligés encore une fois de déplorer la façon dont s'est exercé le droit de grève dans les services publics.

En 1969, la Chambre prenait de nouveau position en la matière et soulignait l'urgence (position répétée à plusieurs reprises depuis et notamment en mars 1972) de protéger les citoyens, d'une part, en limitant le droit de grève aux services non essentiels à la santé et à la sécurité publiques et, d'autre part, par la mise en place de mécanismes de négociation plus propices au règlement de conflits éventuels. La Chambre, à l'occasion de l'étude du projet de loi 89 par la Commission parlementaire, aura de nouveau l'occasion de faire connaître les mécanismes qu'elle préconise.

"L'opération placement" commencée au bon moment

Chaque année, vers le mois d'avril, s'organise, par la Chambre de commerce du Canada et par les chambres locales, en collaboration avec les Centres de main-d'oeuvre, "l'opération placement" dont le but est d'inciter les entreprises à créer des emplois d'été pour les étudiants. L'initiative est heureuse, et, pour être vraiment efficace, elle suppose que l'entreprise -- tout au moins la grande entreprise -- planifie ses opérations bien avant le mois d'avril, car il s'agit d'utiliser les étudiants disponibles pendant l'été de façon à augmenter la richesse collective, et non pas à créer des emplois factices.

Voici un cas concret qui permet de mieux voir les dimensions et l'importance de l'opération placement et la nécessité de commencer à y penser dès maintenant en vue de l'été 1973. Les données qui suivent nous ont été fournies par monsieur T.L. Babinski, directeur du service des relations publiques de Domtar Limitée.

Au cours de l'été 1972, 1100 étudiants ont été embauchés par la Société Domtar. Plus de la moitié d'entre eux (585) ont travaillé au Québec et ont touché \$1,660,000 en salaires. De plus, la société forestière Domtar engageait, de son côté, 280 étudiants. En 1971, Domtar avait engagé 606 étudiants et sa société forestière, 160.



DEPARTMENT PERIODIQUES
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
1700 RUE ST-DENIS,
MONTREAL 129, P. Q.



Commerce Montreal
La Maison du Commerce
1080, côte du Beaver Hall
Montreal 128 Tel 866-2861

Reprise des déjeuners-causerie

C'est le mardi, 16 janvier que reprendront les déjeuners-causerie hebdomadaires. Parmi les conférenciers que nous aurons l'avantage de recevoir, notons:

- M. Michel Bélanger, président, Bourse de Montréal et Bourse Canadienne
- M. Rodrigue Bilodeau, président, Honeywell Ltd.
- M. Jacques Courtois, président, Club de Hockey Canadien
- M. Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal
- M. Roland Giguère, président, Télé-Métropole Corporation
- M. Guy St-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce.

Veillez prendre note qu'il y aura 15 déjeuners-causerie d'ici la fin de la saison. Nous vous conseillons de vous procurer des livrets d'abonnement de 10 billets pour \$45.

Renseignements: Micheline Comeau, 866-2861.

La deuxième visite de la saison

LA MAISON RADIO-CANADA

le jeudi 18 janvier

aucun frais de participation - inscription obligatoire
nombre strictement limité
14 heures

La Chambre de commerce de Montréal
Service des Manifestations
1080, côte du Beaver Hall, 6e étage (866-2861)
Montréal 128

Veillez m'inscrire à la visite de la Maison Radio-Canada,
le jeudi, 18 janvier.

Nom _____

Entreprise _____

Adresse _____ Téléphone _____

